



COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

REGLEMENT DIVISION REGIONALE

NATURE

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir Nature. Elle se dispute par équipes de clubs. Elle se déroule de janvier à la date limite définie par la FFTA pour qualifier un club au Critérium de France de Tir Nature par équipes de club.

Les comités départementaux peuvent présenter une ou plusieurs équipes départementales. Elles seront classées avec les équipes de clubs mais seule une équipe de club peut remporter la DR.

Trois compétitions seront programmées en fonction du calendrier extérieur, le championnat régional de Tir Nature sera dans la mesure du possible la 3^e et dernière manche de la DR.

Pour disputer la DR, un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. Une équipe de club se compose de 4 tireurs maximum hommes et/ou femmes sans qu'il y ait de condition liée aux catégories d'âge et d'armes.

Pour l'établissement du classement de chaque manche, seuls les 3 meilleurs scores après pondération de chaque équipe seront pris en compte.

Pendant les épreuves de DR les tirs se déroulent en individuel conformément au règlement du Tir Nature.

Les scores par archer seront pondérés de la façon suivante :

Arc droit : + 200
Arc chasse : + 100
Arc nu : + 50
Arc à poulies : 0
Arc libre : - 150

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	2	36	3	32
4	28	5	24	6	20
7	16	8	12	9	8

A partir de la dixième place, les équipes marquent 4 points.

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des trois compétitions.

Le club déclaré vainqueur de la DR est proclamé Champion de Normandie de Tir Nature. A la prochaine Assemblée Générale du Comité Régional, il reçoit de ce dernier un trophée symbolisant sa victoire.

Modalités

Le droit d'inscription d'une équipe à la DR est fixé à 30 Euros.

Lors de chaque étape de la DR, le CRNTA fournira une distinction pour les 3 premières équipes.

Les clubs supports d'étapes sont désignés par le CRNTA lors de l'élaboration du calendrier estival.